

**Objet : organisation de la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2020-21**

Chers parents,

Comme vous le savez, le Comité de concertation (CODECO) s'est réuni le vendredi 30 octobre et a adopté des mesures extrêmement fortes pour limiter la propagation du virus. Certaines de ces mesures concernent directement l'école. Elles s'inscrivent en cohérence avec l'analyse d'experts sanitaires, lesquels considèrent que :

- L'augmentation des cas positifs constatée dans les écoles ces dernières semaines résulte de l'accélération des contaminations dans la société. L'éducation, malgré des mesures très strictes, est victime de l'épidémie croissante, sans en être le moteur ;
- Une approche différenciée peut être développée pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, vu le risque de contamination beaucoup plus faible entre élèves et des élèves vers les adultes lorsque les enfants ont moins de 12 ans ;
- Au sein de l'enseignement secondaire, une différence peut également être établie entre les élèves du premier degré et les autres degrés.

Partant de ces considérations et de la littérature scientifique qui permet de les appuyer, les décisions suivantes découlent des mesures adoptées par le CODECO :

**1. Une suspension des leçons est prévue les 12 et 13 novembre** pour permettre aux directions et aux équipes éducatives de préparer la rentrée via des réunions d'équipes à distance.

Pour ces deux journées, il est demandé aux parents de garder au maximum leurs enfants à la maison ou de trouver des alternatives de garde n'impliquant pas des personnes à risque. Nous proposerons un service minimum de garderie durant les heures d'ouverture de l'établissement afin d'accueillir les élèves dont les parents n'ont pas d'autre solution (sur base d'un document de l'employeur à présenter à l'accueil lors de l'arrivée à l'école).

Pendant ces deux journées il n'y aura pas d'enseignement à distance, mais nous conseillons vivement à nos élèves de profiter de ces deux jours pour réviser et fixer les apprentissages dispensés depuis le mois de septembre : après 8 semaines de cours il convient en effet de se mettre à étudier sérieusement en prévision des évaluations certificatives de fin de trimestre.

**2. L'enseignement secondaire bascule en code rouge à partir du lundi 16 novembre et a priori jusqu'aux vacances de Noël.** Une évaluation de la situation sera effectuée le 1er décembre.

Dans l'enseignement secondaire, **les mesures actualisées de code rouge** sont les suivantes :

- **Les élèves du 1er degré (toutes les 1ères et 2èmes) peuvent poursuivre un enseignement à 100% en présentiel** et sont donc attendus à l'école le lundi 16 novembre selon leur horaire habituel (pour tous les jours de la semaine).

- Le CODECO impose que le nombre d'élèves présents simultanément dans les écoles soit limité à 50% de la population habituelle pour les élèves **des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés** mais dispose néanmoins d'un temps minimum de cours donnés en présentiel à l'école.

Etant donné que nous organisons un internat, afin de faciliter l'organisation des parents et les déplacements de leurs enfants, nous avons décidé d'alterner les semaines en présentiel et les semaines d'enseignement à distance selon le calendrier suivant :

	<b>3èmes et 4èmes</b>	<b>5èmes, 6èmes et 7èmes</b>
Du 16 au 20 novembre	<b>Cours en présentiel à l'école</b>	Apprentissage à distance aux horaires habituels de cours (cours donnés en Visio sur TEAMS <b>et/ou</b> travaux à domicile)
Du 23 au 27 novembre	Apprentissage à distance aux horaires habituels de cours (cours donnés en Visio sur TEAMS <b>et/ou</b> travaux à domicile)	<b>Cours en présentiel à l'école</b>
Du 30 au 4 décembre	<b>Cours en présentiel à l'école</b>	Apprentissage à distance aux horaires habituels de cours (cours donnés en Visio sur TEAMS <b>et/ou</b> travaux à domicile)
Du 7 au 11 décembre	Apprentissage à distance aux horaires habituels de cours (cours donnés en Visio sur TEAMS <b>et/ou</b> travaux à domicile)	<b>Cours en présentiel à l'école (Examens- voir point 13 ci-dessous)</b>
Du 14 au 18 décembre	<b>Cours en présentiel à l'école (Examens- voir point 13 ci-dessous)</b>	Apprentissage à distance aux horaires habituels de cours (cours donnés en Visio sur TEAMS <b>et/ou</b> travaux à domicile)

3. Les élèves qui ne disposent pas de **l'équipement numérique** nécessaire à domicile seront accueillis dans des locaux de l'école mais devront au préalable se faire connaître par mail -au plus tard le 12 novembre- à l'adresse [gael.ooghe@gmail.com](mailto:gael.ooghe@gmail.com) . Pour des raisons d'hygiène, nous leur demandons de se munir d'un casque audio ou d'écouteurs personnels.

4. **Les stages** prévus dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement en alternance peuvent être poursuivis dans le respect des règles applicables au secteur d'accueil. Les stages qui seraient suspendus ou annulés pourront être remplacés par des activités pratiques au sein des établissements sans préjudice de dispositions réglementaires qui rendent cette solution impossible.

**5. Présence de tiers dans l'école** : la présence de personnes extérieures à l'école doit être limitée au strict nécessaire.

Pour nous permettre de nous organiser et de prendre toutes les mesures de sécurité appropriées, nous vous rappelons que nous vous demandons, chers parents, de ne pas vous présenter à l'école sans rendez-vous préalable (pris 48h avant minimum) via l'accueil de l'école au **056 56 00 60**. Nous vous demandons de ne pas utiliser d'autres réseaux de communication pour nous permettre de centraliser facilement toutes les demandes. Cependant, s'il s'agit d'une simple formalité administrative (certificats de scolarité, attestations diverses...) vous pouvez vous présenter, dès le lundi 16 novembre, dans le sas du bureau de l'accueil aux heures d'ouverture de l'école.

6. **Les activités extra-muros** (excursions d'une journée, théâtre...) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

**7. Port du masque** : celui-ci est toujours obligatoire durant toute la journée scolaire (y compris durant les temps de récréations à l'extérieur) sauf pour les élèves ayant une attestation médicale d'exemption de port (asthme sévère, ...).

Si un élève a besoin de faire une petite pause et d'ôter son masque, ce que nous pouvons comprendre, nous lui demandons de s'éloigner du groupe sur la cour à une distance de 3m des autres à minima.

**8. Cantine** : aucun repas préparé à l'école ne peut désormais être servi, à notre grand regret. *Les élèves doivent donc ramener leur pique-nique de la maison et continuer de manger avec les membres de leur*

groupe-classe comme c'était déjà le cas depuis septembre. Nous indiquerons aux élèves quel local leur sera attribué pour le pique-nique de manière à respecter les règles de distanciation sociale (pas de pique-nique pris en dehors des locaux indiqués !).

Quant aux élèves qui rentrent manger à leur domicile, nous leur rappelons qu'il est essentiel de respecter les gestes barrières sur le trajet les menant à leur domicile.

**9. Cour de récréation** : nous demandons aux élèves de rester autant que possible sur la cour avec les membres de leur groupe classe.

**10. Activités sportives** : les cours sont suspendus et seront remplacés par des activités éducatives en classe avec l'enseignant d'éducation physique.

**11. Aération des locaux** : nous nous engageons à poursuivre l'aération régulière des locaux car nous savons que fournir de l'air frais est un moyen efficace de réduire le risque de contamination par une maladie infectieuse, les courants d'air empêchant les micro-gouttelettes de se répandre et de rester coincées dans l'air.

**12. Attestation Frontière** : veuillez trouver ci-dessous l'attestation Saint-Henri (à compléter par vos soins) permettant aux élèves français de justifier leur déplacement en Belgique.

**13. Evaluations de fin de trimestre :**

- Après plusieurs mois sans moments forts en termes d'évaluation (pas de session d'examens en juin 2020 et pas de seconde session en septembre), nous estimons qu'il est important de faire le point sur les acquis d'apprentissages de votre fille/fils. Nous avons donc prévu une **session d'examens** fin décembre, mais celle-ci sera réduite à **5 journées** d'examens écrits pour gagner du temps pour l'apprentissage (maximum 10 x 2 heures d'examens- pas d'oraux).

- Voici le calendrier de la session d'examens en fonction des classes :

	<b>Examens</b>	<b>Bulletins et réunion de parents</b>
1° et 2°	Du lundi 14 au vendredi 18 décembre (de 8h20 à 12h)	<b>- Le bulletin de Noël</b> vous sera communiqué dès le <b>lundi 11 janvier 2021</b> .  <b>- La réunion de parents pour toutes les classes du secondaire</b> se fera par visioconférence sur TEAMS (ou par téléphone si nécessaire) les <b>jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2021 de 16h à 19h</b> sur base d'un rendez-vous préalable pris avec le/la titulaire de la classe de votre fille/fils.
3° et 4° GT TT TQ	Du lundi 14 au vendredi 18 décembre (de 8h20 à 12h)	
3° et 4° P	<i>Du lundi 14 au vendredi 18 décembre : cours et remédiations écrites</i>	
5° et 6° GT TT TQ	Du lundi 7 au vendredi 11 décembre (de 8h20 à 12h)	
5° et 6° P plein exercice	<i>Du lundi 7 au vendredi 11 décembre : cours et remédiations écrites</i>	
5°, 6° et 7° P Cefa	<i>Lundi 7 et mardi 8 décembre : cours et remédiations écrites</i>	

- Ayant le souci de voir nos élèves préparer leurs examens dans des conditions optimales, nous les autorisons à étudier à la maison durant la période d'examens, l'après-midi.

- Un horaire précis d'examens vous sera communiqué prochainement.

Nous vous remercions pour l'attention que vous réserverez à ce courrier ainsi que pour votre insistance au niveau de l'étude à la maison et vous prions de croire, chers Parents, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Gaël OOGHE  
Directeur-adjoint

Sylvie DEMEERSSEMAN  
Directrice

## JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dûment identifié :

.....

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d'accueil de l'enfant :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Moyen de déplacement : .....

Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant :

INSTITUT SAINT-HENRI  
Rue du Commerce, 21  
B-7780 Comines

**INSTITUT SAINT-HENRI**  
rue du Commerce, 21  
**7780 COMINES-WARNETON**  
☎ 056/56 00 60  
54 502002 67

Fait à :

Le :